

Spécial 1er degré

Sommaire

- **Éditorial** p. 1
- **Communiqué après les attentats** p. 2
- **Élections professionnelles** p. 2
- **Éducation prioritaire** p. 3
- **Carte scolaire** p. 5
- **AESH** p. 7
- **M@gistère** p. 8

Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Elena BLOND,

Fabienne CHABERT, Antoine DIERSTEIN,

François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Catherine LEWANDOWSKI, Jérôme SINOT



Édito

BONNE ANNÉE, QU'ILS DISAIENT...

À l'heure de rédiger cet éditto pour vous présenter nos vœux, l'horreur s'est abattue autour de nous, sur la presse, la liberté de conscience et d'expression. Le terrorisme a encore frappé, froidement.

La douleur est d'autant plus grande que cette fois-ci, l'horreur est palpable car très proche de nous et plus uniquement au Proche ou au Moyen Orient.

Elle est palpable car elle touche de près ou de loin des personnes ou des symboles que nous connaissons et partageons.

Elle est palpable à la CGT Éduc'action car elle affecte surtout la rédaction d'un organe de presse avec qui nous avons de nombreux contacts car nous partageons une vision de l'École similaire (en témoignent de nombreux articles sur l'École dans Charlie hebdo...) et parce que Charb nous faisait don régulièrement de ses dessins pour nos publications. Elle est palpable car on touche directement à la liberté d'expression et de conscience et à la laïcité que nous revendiquons en permanence et pour laquelle nous nous battons sans cesse.

C'est aussi l'occasion pour nous tou-te-s de rappeler que le terrorisme reste le terrorisme même si sa figure n'est jamais la même. La barbarie qu'il transporte est toujours motivée par la seule et même chose, la haine.

Ne nous trompons pas de combat ! Il n'est pas ici question de religions ou de cultures qui se nourriraient de violence... Ne tombons pas dans ce piège tendu par certain-e-s... Tout acte atroce de la sorte profite à ceux qui l'instrumentalisent... Les Partis cultivant la haine veillent et prospèrent.

À nous de nous y opposer. Plus que jamais !

Jérôme SINOT



Communiqué

MOBILISÉ-E-S CONTRE LA HAINE ET POUR LA TRANSFORMATION SOCIALE

Dans les premières heures et jours qui ont suivi les attentats perpétrés en France les 7, 8 et 9 janvier 2015, la CGT Educ'action a fait siennes les déclarations de la CGT, dénonçant ces actes inqualifiables et appelant à participer à toutes les initiatives de soutien.

Aujourd'hui, elle tient à dénoncer avec force tous les actes de haine et de racisme qui se manifestent et se développent...

Elle s'insurge contre les récupérations politiques observées ces derniers jours, allant des manœuvres des partis politiques dits "de gouvernement" aux propos abjects du FN. Profiter de ces atrocités pour prospérer est un jeu très dangereux auquel nous nous opposons.

Dans ce contexte, les personnels de l'Éducation nationale se retrouvent en première ligne et

peu, voire pas du tout, soutenus par leur hiérarchie. Il flotte comme un air d'improvisation dans les interventions et initiatives de l'Éducation nationale ces derniers jours. Le cirque médiatique organisé lundi 12 janvier 2015 au ministère de l'Éducation nationale n'a donné lieu à aucune proposition concrète : la Ministre (mais aussi les Recteur-e-s) en étant réduite à demander, aux représentant-e-s des personnels, des parents d'élèves et des lycéen-ne-s, des idées et propositions d'action.

Évidemment, nous n'attendons pas des solutions simplistes et précipitées, mais nous espérons au moins une direction politique claire, qui dise que l'École n'est pas responsable, qui rappelle que l'émancipation et la mixité sociale sont indispensables pour tendre vers une société plus démocratique. L'unanimité tant déclamé ne doit pas faire oublier que ce gouvernement, et

ceux qui l'ont précédé, mènent une politique antisociale qui n'est pas totalement étrangère à l'état de désespérance sociale où se trouve une grande partie de la population aujourd'hui.

Nous n'oublions pas non plus que les établissements les plus en difficulté étaient en grève en décembre 2014 contre une réforme de l'Éducation Prioritaire qui les prive de moyens pour travailler à la réussite et à la cohésion sociale. Cette réforme est donc une occasion ratée de s'attaquer au décrochage social et sociétal, pourtant prioritaire dans certains territoires. Dommage.

La CGT Educ'action sera de toutes les luttes contre la haine et pour la transformation sociale et sera disponible pour toute initiative allant dans ce sens.

La CGT Educ'action

Élections professionnelles

DES RÉSULTATS QUI NOUS ENGAGENT

Globalement, ces élections ont vu une hausse de la participation (environ + 3 %), même s'il y a eu des disparités.

Le premier enseignement à tirer de ce scrutin est le recul très sensible du syndicat majoritaire, le SNUIPP-FSU, qui perd 3,87 points à l'élection de la CAPN. C'est le SNUDI-FO, qui, pour l'essentiel, profite de cette baisse ; il augmente de 4,02 points (vote pour la CAPN toujours).

Le SNUIPP paie là son manque

d'opposition ferme à la politique ministérielle, et en particulier sa position pour le moins ambiguë sur la réforme régressive des rythmes scolaires.

Quant à la CGT Educ'action, elle maintient ses positions (-0,05 pour la CAPN) et voit ses résultats varier selon les départements et les mobilisations.

Nous retenons que dans trois départements où nous présentons des listes pour la

première fois, nous obtenons des résultats très encourageants : Calvados, Ille-et-Vilaine, Allier.

Surtout, la CGT Educ'action, qui n'avait des élu-e-s en CAPD que dans les Alpes-Maritimes, entre en CAPD dans deux autres départements importants, la Seine-Maritime et les Hauts-de-Seine.

Preuve qu'un syndicalisme confédéré de luttes et de propositions a bien sa place dans les écoles et auprès des collégiens.

Éducation prioritaire

ET SI AU-DELÀ DE LA CARTE, ON PARLAIT DES VRAIS PROBLÈMES ?

Pour la Ministre de l'Éducation nationale, cela faisait trente ans (pour nous 15 ans, en 1999) que l'Éducation prioritaire n'avait connu aucun changement. Le plan de relance initié par feu le ministre Peillon arrive par conséquent « à point nommé ». Ces affirmations ne résistent bien évidemment pas aux faits. Décryptage...

Un court historique

- **En 1982**, la création des ZEP, alors vécue comme une « discrimination positive », met en place 363 zones d'Éducation prioritaire, qui touchent 8,3 % des écoliers, 10,2 % des collégiens, 7,4 % des élèves de lycée professionnel et 0,8 % de ceux de lycées généraux. Créant ces ZEP, le ministre Alain Savary s'inspire à la fois de dispositifs anglo-saxons dits de compensation, mais aussi de réflexions de l'INRP, du SGEN-CFDT, alors tenants d'une pédagogie émancipatrice, et de certaines expériences déjà existantes.

- **En 1991**, L. Jospin réforme une première fois les ZEP en augmentant leur nombre, qui passe à 554, et introduit d'autres changements comme la création d'une prime dédiée pour les personnels. Après cette relance, on compte 5503 écoles et 796 établissements en ZEP.

- **Entre 1991 et 1999**, la proportion de collégiens et d'écoliers en zone d'éducation prioritaire reste globalement stable. Mais cette stabilité cache des mouvements importants entre les académies.

- **En 1997**, une « seconde relance de l'Éducation prioritaire », est instaurée par la gauche avec la création des contrats de réussite des réseaux d'Éducation prioritaire (REP), qui modifie une nouvelle fois la carte. En 1999, plus de 700 établissements sont sortis de la carte des ZEP, notamment en zone rurale, quand 1559 y entrent.



562 passent de ZEP en REP, dont des établissements qui n'étaient pas classés en Éducation prioritaire.

- **En 2006**, une nouvelle approche est proposée avec un ciblage accru des réseaux les plus difficiles. Sont donc créés 253 réseaux ambition réussite (RAR), dotés de moyens supplémentaires et pilotés au niveau national. Les ZEP et REP restants sont regroupés en 823 réseaux de réussite scolaire (RRS) pilotés par les académies.

- **En 2010**, un autre programme, centré sur la violence scolaire, est mis en place et absorbe les RAR. Il est intitulé CLAIR, pour Collège Lycée Ambition Innovation Réussite, puis ÉCLAIR, lorsqu'il intègre les écoles l'année suivante. En 2012, on compte 301 collèges et 2096 écoles en ÉCLAIR et toujours 781 collèges et 4457 écoles en RRS.

La réforme de 2013-2014

Elle vise à remplacer les ÉCLAIR et RRS par les REP et REP+.

Quand Najat Vallaud Belkacem affirme que la tendance a longtemps été à l'accroissement et que les rapports notent la difficulté à « sortir » un établissement d'un réseau d'éducation prioritaire une fois qu'il y est rentré, elle n'a pas tout à fait tort. Pourtant, force est de constater que l'amélioration des conditions sociales, qu'Alain Savary avait mis comme une condition à la sortie de ZEP, n'est pas vraiment à l'ordre du jour.

Après un pic au début des années 2000, les établissements concernés par un programme d'Éducation prioritaire ont cessé de croître. Selon les chiffres du Réseau Canopé, on comptait plus d'écoles en zone prioritaire en 1999-2000 qu'en 2012 : 7329 contre 6770. Quant aux collèges, il y en avait un peu plus en 1999 (1105) qu'en 2012 (1099).

L'objectif officiellement affiché par Madame la Ministre est de « faire reculer les déterminismes sociaux de l'École ». C'est pourquoi les écoles, collèges et lycées qui constituent les nouveaux REP (Réseaux d'Éducation Prioritaire, 1082 au total, 732 REP et 350 REP+) vont recevoir des moyens proportionnés non seulement à la démographie mais aussi aux difficultés sociales et scolaires de leurs élèves. Toutefois, ces moyens ne sont absolument pas

fléchés sur la baisse des effectifs par classe. Le ministère veut aussi agir sur les programmes et l'évaluation ainsi que sur l'organisation du collège (mise en place d'un tronc commun et de pratiques différenciées adaptées aux besoins).

Avec les écueils qui surgissent, ça ne fait pas le compte...

- les moyens sonnants et trébuchants alloués se font dans un cadre budgétaire contraint et ce malgré l'annonce des 250 millions supplémentaires alloués (qui serviront surtout pour les établissements sortant du dispositif).

- le socle et l'orientation vers la voie professionnelle (apprentissage = panacée) ne sont pas remis en cause et sont promus par le gouvernement.

- l'autonomie des établissements - in fine celle des chefs et des IEN - et les dérives managériales qui l'accompagnent, prévalent sur l'autonomie des équipes pédagogiques.

En choisissant de concentrer les moyens sur certains établissements ou écoles au détriment d'autres, le MEN a dessiné une carte basée sur un indice social constitué de quatre critères dont deux sont sujets à caution. Outre le taux d'élèves boursiers et les CSP des parents, le critère « retard à l'entrée en 6^e » est trop dépendant de la politique locale des circonscriptions et celui du taux d'élèves issu-e-s de ZUS (zones urbaines sensibles) est trop corrélé à la politique de la ville et exclut donc nombre de ZEP rurales ainsi que certains quartiers en grande difficulté. Une autre critique est que les lycées sont trop souvent les oubliés de ces nouveaux dispositifs. Or, l'EP ne saurait s'arrêter à la scolarité obligatoire, comme si le passage en 2nde mettait fin

aux inégalités sociales et territoriales.

Autre élément d'analyse : la distribution des primes. L'INSEE a constaté (2004) que l'instauration du régime indemnitaire est sans effet sur le turn-over des personnels. Dans les collèges qui seront en REP, la mesure centrale est la hausse de 50 % de la prime ZEP (100 % en REP+), sorte de prise en compte de la pénibilité du travail mais qui ne remédie en rien aux difficultés scolaires des élèves. À noter qu'en plus du doublement de la prime en REP+, il y aura une pondération horaire de 1,1h dans le second degré ou 9 jours en primaire afin de dégager du temps. Les applications locales montrent surtout dans les REP+ une augmentation du temps de travail des collègues...

La véritable question posée est celle de la pérennisation des équipes. L'élaboration collective d'un projet d'école, d'établissement ambitieux, articulé à une formation continue ainsi qu'à des travaux de recherche, est un facteur essentiel. Cette élaboration nécessite du temps (de l'argent certes mais sous la forme d'une puissante revalorisation salariale) et un engagement des personnels concernés.

En clair, on construit, on adhère, on assume et on applique un projet appuyé sur des valeurs et une vision émancipatrices et ce sur plusieurs années. Et ce projet, on l'évalue régulièrement. Le fait d'inclure du temps de formation pour les enseignant-e-s en REP+ n'est qu'un début mais la mesure est positive ; si tant est qu'elle soit applicable, car cela pose la question des personnels remplaçants.

Enfin, pour les « déclassés » de l'Éducation prioritaire (établissements sortant du dispositif), Madame la Ministre a réaffirmé

la mise en place d'une « clause de sauvegarde, qui sera négociée avec chaque établissement pour que le nombre d'enfants par classe reste bas, tandis qu'une indemnité sera versée pendant trois ans aux enseignants ». Une nouvelle contractualisation... De qui se moque-t-on ?

Enfin, la Ministre fait un choix – surtout budgétaire – lourd de conséquence : les effectifs des écoles et établissements de l'Éducation prioritaire ne diminueront pas. On est bien loin des nombreuses études récentes (Piketty, Valdenaire et dernièrement Diane Whitmore Schanzbach...) qui font apparaître qu'une baisse de 5 élèves par classe en Éducation prioritaire réduirait de 46 % les inégalités de réussite scolaire en primaire et de 22 % en collège...

Marc LE ROY



CONVENTION et CONTRACTUALISATION, PIÈGES A C... !

Dans l'Allier, le Cantal, le Lot ou en Lorraine, le Ministère de l'Éducation nationale propose des contrats de contractualisation sur trois ans avec les "partenaires" locaux. Ce projet est présenté comme un moyen d'éviter les mesures de carte scolaire donc de suppression de postes (par exemple l'Allier se voit supprimée des postes au cours de ces quatre dernières années), propose de lancer une réflexion sur les écoles, leur maillage et les équipements (notamment le numérique). En contrepartie, l'Éducation nationale s'engage à maintenir le nombre d'emplois existants (clairement ni suppression, ni création) même si la démographie baisse.

En lisant plus attentivement, on comprend que l'État n'est contraint en rien sur la suppression des postes au cours des trois ans. Par contre, ce sont les « partenaires », notamment les élus, qui ont l'exigence de respecter leur engagement dans la mise en œuvre de la politique voulue par l'État ! Et quand bien même l'engagement de l'État à ne pas supprimer de postes apparaîtrait comme un engagement sérieux et ferme (ce qui n'est pas le cas !), pourquoi faudrait-il des contreparties impliquant tous les "partenaires" ? Tout simplement parce que ces dites contreparties sont, pour l'essentiel, la déclinaison sur le territoire de la loi d'orientation sur l'école dite loi Peillon.

Derrière ce joli bouquet d'intentions se cache une simple gestion comptable des moyens avec l'aval des collectivités territoriales touchées.

Quelques éléments d'explication : la base initiale de calcul est faussée car chacun de ces départements est déjà en déficit de postes (moyens de remplacements, RASED et classes surchargées...) et que certains départements, comme l'Allier, ont leur courbe démographique en hausse (mais la DASEN explique que cette augmentation est plus importante dans d'autres départements !!!). Ensuite, pour adoucir les décisions, le ministère s'engage à renforcer les RASED... mais dans quelles conditions et dans quel volume ? **Quelle valeur peut-on porter à cet « engagement » sans connaître le nombre ? On est loin du minima exigé par la CGT Educ'action sur la restitution des postes massivement détruits entre 2010 et 2012...**

Surtout, la CGT Educ'action estime que cette contractualisation remet en cause l'égalité de traitement sur tout le territoire. Pire, elle instaure la mise en concurrence entre les départements (chacun va y aller de sa convention ?). Pour nous, pas question d'enlever des moyens à X pour les donner à Y. Un point nous inquiète particulièrement : celui du "maillage des écoles". Derrière cette "intention politique et comptable", il faut comprendre une volonté de concentration des moyens autour de grandes écoles ou RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) situées dans la zone du collège de secteur. Nous dénonçons la suppression à terme des petites structures. Pour exemple dans l'Allier, la DASEN demande qu'à l'issue de ces trois ans, il y ait une "diminution de la proportion d'écoles de une à

trois classes (cible de 60 % à moins de 50 %). **La mise en œuvre de ce "contrat" signifie la fermeture d'environ 35 écoles en 3 ans. Et on appelle ça la préservation de l'école rurale ! Dans ces conditions, quelle qualité de travail dans les petites écoles ? et avec quels moyens matériels et humains ? C'est l'application politique du "regroupement-mutualisation" à tous les niveaux de l'État : éducation, communes, régions... On va pousser les maires à courir après tel ou tel label, en acceptant d'intégrer tel RPI ou PEdT (Projet Éducatif Territorial) à grande échelle...**

Cette recherche de concentration est à mettre en lien avec le développement du numérique, prôné par le Président de la République lors de ses vœux (mise en place d'un Espace Numérique de Travail). Cette expérimentation sera inutile et coûteuse. Pire, elle contribuera à détériorer nos conditions de travail en donnant la main aux collectivités territoriales qui financent la chose. Le numérique, solution pour mieux apprendre ? Foutaise ! En tout cas, pas à travers la mise en place de cette politique numérique-là qui accentuera les inégalités.

Pour tenter de fédérer les collègues, on essaye de les flatter et on feint de les valoriser. Dans ces conventions, on les place au centre du système et ils deviendraient les membres des "pôles éducatifs territoriaux". Ce dispositif fédérerait les écoles d'un secteur

Augmentation des primes des recteurs : les personnels restent punis

Pendant les congés scolaires de fin d'année, les Recteurs ont bénéficié d'une augmentation substantielle de leur "indemnité de responsabilité" passant de 15 200 à 25 620 euros. Madame la Ministre explique sereinement que cette importante augmentation n'est qu'un simple "rattrapage" ; cette prime était gelée depuis 2010. Quel dommage !



La CGT Éduc'action rappelle que cette prime (et sa part variable) est en grande partie une "récompense" pour la gestion rigoureuse de la pénurie et de l'austérité dans l'Éducation nationale. C'est donc un joli signal envoyé à ces serviteurs de l'État et à leur rôle actif dans la mise en place de la politique d'austérité du gouvernement.

Nous aurions aimé que Madame la Ministre se rende compte que l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale a subi un gel de leur salaire depuis 2010, et qu'il serait donc utile de procéder à un tel rattrapage pour tout le monde. **La CGT Éduc'action demande, en urgence, une augmentation des salaires des personnels de 400 euros par mois, pour rattraper les 15 % de pertes de leur pouvoir d'achat depuis 2000.**



et serait ouvert vers les populations y compris les week-ends. Belle volonté mais aux contours flous et dangereux... quelle traduction en termes d'obligations et de charge de travail et quelle incidence pourrait avoir ce renforcement de la territorialisation pour les collègues ?

De telles "conventions" ne sont qu'un outil stratégique de la politique gouvernementale visant à faire passer la pilule de la réforme territoriale dans les départements ruraux en procédant à des regroupements avec pour conséquence la fermeture de centaines d'écoles. Elles sont juste la traduction concrète d'une politique en milieu rural qui existait tacitement dans de nombreux endroits.

Dans le Lot, des élus, des parents et des enseignants se mobilisent. Dans l'Allier, l'intersyndicale (CGT Éduc'action - SNUIPP-FSU - SUD Éducation - SNUDI-FO) mène une campagne d'information et de lutte contre ce projet. Cette

dernière a porté ses fruits puisque les maires ont rejeté très majoritairement le projet.

La CGT Éduc'action exige non seulement le rétablissement des postes supprimés mais aussi la création de nouveaux postes pour reconstruire les équipes de remplacement, de RASED, et atteindre des taux d'encadrement de classe vivables. Nous ne voulons pas de ces conventions qui territorialisent l'Éducation, mettent en concurrence les collectivités... Nous ne nous associerons pas aux "consultations", "groupes de réflexion" et autre "diagnostic partagé"... Nous mettons en garde les élus locaux qui pourraient se laisser piéger par ces propositions issues d'une logique libérale, traduction d'une politique d'austérité qui n'a pas démontré (au contraire) qu'elle profitait aux travailleuse-s de ce pays. L'argent est ailleurs. Cessons d'asphyxier l'École de la reproduction sociale !

Elena BLOND



L'INADMISSIBLE BAISSSE DES SALAIRES



Une délégation intersyndicale (CGT, SNUIPP-FSU, SNES-FSU et SUD Éducation) a été reçue à l'inspection académique de l'Allier le 26 novembre pour exiger, entre autres, la remise à niveau des salaires pour les collègues AVS et EVS ayant bénéficié de la mesure de résorption de la précarité. Le DASEN a fait une proposition qui, loin d'être satisfaisante, devrait permettre dans un premier temps aux AESH de retrouver leur niveau de salaire antérieur. Mais cette proposition repose sur une ambiguïté car il s'agirait de rattraper le salaire à travers un avenant. C'est pourquoi nous demandons des garanties pour que cela ne soit pas l'occasion de donner des tâches supplémentaires au regard des heures que l'administration va devoir ajouter pour retrouver un salaire mensuel équivalent. Les organisations syndicales

présentes ont bien fait remarquer (sans être contredites) que cela pouvait être l'occasion de reconnaître des tâches déjà effectuées de facto par des AESH. Il a, d'autre part, été précisé que les problèmes de déplacements devraient être pris en compte dans l'élaboration des avenants aux contrats de travail. Nous réagissons le cas échéant pour que ces avenants n'entraînent pas d'alourdissement du temps et une surcharge de travail pour ces personnels dont la mission de service public demande un engagement complet.

La CGT Educ'action souhaite que soit généralisée cette proposition ; non seulement au niveau de toutes les académies, mais également que cela s'applique à tous les AESH, y compris ceux qui dépendent des EPLE.

Nous continuerons à soutenir ces personnels. **La CGT Educ'action exige toujours la création d'un véritable statut dans la fonction publique pour le métier d'AESH et la titularisation de tous les AVS quel que soit le contrat AED ou CUI.**

Elena Blond



Deux nouvelles consultations pour du beurre ?

Après l'automne et ses vraies fausses consultations verrouillées sur le socle commun et les programmes de maternelle, devait arriver le printemps et la consultation attendue sur les programmes d'élémentaire. Mais voici que notre Ministre en annonce une nouvelle, au cours de ses [vœux aux personnels, aux élèves, aux parents et aux collectivités](#), sur le numérique. Elle est arrivée par courriel dans nos boîtes électroniques professionnelles ces derniers jours et nous invite à participer au [débat en ligne](#) et à compléter un [questionnaire individuel](#)... Le 20 janvier, les écoles (toutes ?) ont reçu des IEN la consigne de compléter sous huit jours un questionnaire sur le "projet d'enseignement moral et civique" (sic) : une quinzaine de pages dont on analysera le fond mais dont la forme questionne déjà. Beaucoup d'effets d'annonce, de la part du Ministère, pour occuper l'espace médiatique. Et par conséquent bien peu d'intérêt pour les élèves et les personnels... quand les délais imposés et les injonctions ne témoignent pas tout simplement du manque de respect de l'institution pour ses personnels !

Absentéisme des élèves : la direction d'école au premier plan.

Le récent [décret sur l'absentéisme](#) (voir aussi le [BOEN n°1 du 1^{er} janvier 2015](#)) fait reposer sur le directeur ou la directrice la responsabilité de téléphoner immédiatement aux responsables légaux dès la première heure d'absence non justifiée (chouette pour les directrices et directeurs non déchargés !).

La Cgt Educ'action revendique la création de postes administratifs statutaires

et de moyens matériels appropriés pour assurer cette mesure – qui n'est pas une nouveauté ! – de bon sens, mais inapplicable en l'état. La directrice ou le directeur devra aussi convoquer des réunions d'équipe éducative, qui peuvent s'avérer multiples dans certains endroits, dès qu'un élève atteint quatre demi-journées d'absence non justifiée en un mois... Ou comment on se défait d'un problème en ajoutant une charge supplémentaire...

FORMATION

M@GISTÈRE POUR LES NUL-LES : LE NEC PLUS ULTRA DE LA FORMATION ?

Plutôt une vision déshumanisante, infantilisante, asservissante, dégradante de notre métier !

Rythmes scolaires : le mensonge du coût.

Ce que l'État donne d'une main, il le reprend de l'autre. Ainsi, si la Ministre a promis la pérennité des du financement par l'État de la réforme des rythmes scolaires et la transformation du fonds d'amorçage en aide annuelle, les faits sont tout autres : 250 millions pour les rythmes via un financement par les CAF (!!!) données de la main gauche et 11 milliards de baisse de dotations aux collectivités territoriales repris de la droite, tandis que le coût (hors investissement pour la création de nouveaux locaux pourtant rendue nécessaire dans de nombreuses communes) est en moyenne de 200 € par an et par enfant (394 € à Paris dont 184 € à charge de la commune) ! Par comparaison, de nombreuses communes, y compris de grandes villes, offrent un budget "fournitures et manuels scolaires" bien moindre (moins de 40 € par an et par enfant en 2014 pour une école élémentaire et moins de 27 € en maternelle parisiennes en Éducation prioritaire) ! La CGT Educ'action dénonce cette réforme des rythmes scolaires depuis ses prémices...



Les termes nous manquent pour qualifier la formation à distance (c'est-à-dire qui se passe de contacts avec des formateurs en chair et os, capables d'argumenter, d'échanger, de contredire...) qui se répand cette année dans toutes les académies.

Il suffit de se connecter pour avoir un aperçu de ce nouvel outil de prédication de la bonne parole ministérielle et de flicage des enseignant-e-s. M@gistère va gagner le pari de nous faire regretter la bonne vieille feuille d'émargement !

On remarquera très vite le « carnet de bord » que chaque enseignant-e sera "invité-e" à compléter au fil de sa "formation" (son formatage ?) ; il faudra y noter ses propres objectifs de formation, inscrire ses dates et la durée de ses connexions, y noter son auto-évaluation sur sa motivation, ses connaissances, le décalage entre ce qu'on aura planifié et réalisé effectivement, etc. !!!

On y reçoit aussi quelques conseils avisés pour être un « apprenant actif » : « Une des clés de la réussite de votre parcours de formation hybride, c'est votre capacité à vous

organiser. Et pour bien s'organiser, il faut planifier ! ».

Des questionnaires émailleront la formation en ligne : ils seront notés !!! Les formateurs (nos conseillers pédagogiques et par voie de conséquence les IEN), auront accès à toutes ces données. On imagine même certains IEN exiger la présentation du « carnet de bord » lors d'un entretien d'inspection...

La CGT Educ'action, dès la mise en place de M@gistère à titre expérimental dans certaines circonscriptions, l'an dernier, a dénoncé cette vaste escroquerie à la formation. La pétition « Non à M@gistère ! » est toujours en ligne sur notre [Site](#). Signons-la massivement !

Henri BARON

Les commentateurs visent la responsabilité de l'École après les attentats des 7 et 9 janvier.



À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

UNSEN CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549
93515 MONTREUIL CEDEX



Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) :

Prénom : Tél. :

Mél :@.....

Département d'exercice :

Pour se syndiquer en ligne : cliquer [ici](#).